

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2017,**

L'an deux mille dix-sept le 15 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Etaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Cécile CHUZEVILLE, Véronique MAZOYER, Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Amélie AUCAGNE, Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Dominique BONNIN, Annie ACCARY

Absents excusés : Cristèle STALLA.

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15 / présents ou représentés : 14 / votants: 14

Convocation du 11 décembre 2017 - Publication du 16 décembre 2017

OBJET : Gestion du dossier ancienne gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, suite à l'adoption du permis de construire pour la rénovation de l'ancienne gendarmerie, Monsieur le Préfet de Saône et Loire a saisi le tribunal administratif de Dijon. Ce dernier a notifié son jugement le 29 novembre 2018 en donnant avis favorable à la position préfectorale. L'ensemble des éléments du dossier est communiqué aux membres du conseil municipal. Il en ressort qu'à ce stade trois positions peuvent être retenues :

- Recours en appel auprès du tribunal administratif de Lyon par l'intermédiaire d'un avocat.
- Dépôt d'un nouveau projet respectant mieux les demandes de l'architecte des bâtiments de France.
- Annulation pure et simple du projet.

Monsieur le Maire présente les éléments financiers inhérents à chaque de ces positions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De faire appel de la décision auprès du tribunal administratif de Dijon.
- De demander à Maître Cécile CESSAC, avocate à Paris, d'assurer la défense de ce dossier au nom de la commune de Tramayes.
- De donner tous pouvoirs au Maire et au Premier Adjoint pour mener à bien cette affaire.

Adoption de la décision :

- 10 voix pour
- 0 voix contre
- 4 abstentions

Fait et délibéré en Mairie
les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Michel MAYA



Certifiée exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture de Saône et Loire
Le 5 janvier 2018

Accusé 715-8012018-545

Le Maire, Michel MAYA

